

ARRÊTÉS

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 029-212900062-20260529-AM2622-AR

2026 059

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE TRAVAUX SUR LA
PERIODE DU 01 JUILLET 2026 AU 31 AOUT 2026**

Le Maire de la commune de Bénodet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2215-1 et L 2542-4 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5 et R 623-2 ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 1311-1 et suivants, R 1336-1 à R 1336-16 et R1337-6 à R 1337-10-2 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L 571-1 ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 01 mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère ;

Considérant que le Maire, au titre de ses pouvoirs de police et en vertu des articles du Code de la santé publique et de l'arrêté préfectoral, a la faculté de compléter ou de préciser la réglementation générale,

Considérant la demande de dérogation faite par la société DDL, Architecte du chantier de construction de la salle de sports de Poulpry.

Am 26 - 22

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux de finition de gros œuvre, dépose de la grue, montage et étanchéité de la charpente, seront autorisés sur le chantier de la salle de Sports de Poulpry, du lundi au vendredi, pendant les périodes suivantes :

- Du 01 juillet 2026 au 10 juillet 2026 inclus
- Du 15 juillet 2026 au 7 août 2026 inclus
- Du 24 au 31 août 2026 inclus

Les horaires suivants devront être respectés :

8H30 – 12H00 et 13H30 – 17H00 du lundi au vendredi

Article 2 : En cas de fortes chaleurs, les horaires mentionnés à l'article 1 ne seront pas modifiés.

Article 3 : Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fouesnant, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Bénodet, le 29 mai 2026

Le Maire,

Anne BOURBIGOT



Certifié exécutoire par affichage

Le 1^{er} juin 2026